

Étaient présents les 13 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Isabelle RUDLOFF, Christelle BROZEK. Céline URSO

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Michel DE GAUDENZI , Jean-Michel VALENTIN, Philippe MELGAREJO Florent DURAND, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL Christian GARCIA

Etaient absents et excusés. Monsieur Richard MOURRE , Madame Carole MORELL

I / TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est possible de modifier le taux de la taxe d'aménagement qui avait été institué sur l'ensemble du territoire par délibération du 07 novembre 2011(article L.331-9 du Code de l'Urbanisme), chaque année avant le 30 novembre.

Il rappelle au Conseil Municipal que le taux en vigueur, actuellement, est de 2 % pour la part communale sur la commune de Cognin-Les-Gorges.

Il informe que la taxe d'aménagement peut être majorée ou minorée suivent les zones d'urbanisme définies du territoire.

Il demande à l'assemblée de délibérer dans ce sens, en précisant que les zones se trouvant hors zone Ua nécessitent plus d'investissements lors d'aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré considère qu'il est justifié de majorer le taux de la taxe d'aménagement sur les zones d'urbanisme hors zone Ua.

Il décide, à l'unanimité :

- de mettre en place un taux modulé suivant les secteurs du territoire
- **de maintenir le taux de la part communale à 2 % en zone Ua**
- **d'augmenter le taux de la part communale et de le fixer à 4 % sur toutes les autres zones du territoire de la commune de Cognin-Les-Gorges.**

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

II ACHAT AUTO-LAVEUSE

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est nécessaire de remplacer l'auto-laveuse actuelle à fil par un modèle à batterie plus récent.

Des demandes de devis ont été lancées et deux prestataires ont répondu :

- l'entreprise Prodim 3251 € HT + 300 € reprise de l'ancienne machine = 2951 € HT
- l'entreprise Monnet 4390 € HT + 550 € reprise de l'ancienne machine = 3840 € HT

Des démonstrations ont été effectuées avec l'agent des services techniques et avec l'agent chargé du nettoyage des locaux.

Après en avoir délibéré, en tenant compte du rapport qualité/prix et de l'avis des agents quant à la facilité d'utilisation de la machine, le devis de l'entreprise Prodim d'un montant de 2951 € HT a été retenu par le Conseil Municipal qui approuve cet investissement.

Il charge le Maire d'effectuer cet achat.

III/CONSULTATION POUR PASSATION DE MARCHÉ ADAPTÉ DE SERVICES D'ASSURANCES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les contrats d'assurances de la commune passés avec différentes compagnies.

Vu la complexité de l'élaboration de ces contrats et afin d'être assuré au mieux et au meilleur coût, il informe l'assemblée qu'il semblerait judicieux de se faire assister dans cette démarche par un consultant en gestion financière.

Deux agences ont été démarchées pour fournir à la commune une assistance de passation de marché adapté de services d'assurances.

Il présente les deux propositions :

- celle de M.Hubert GUILLEBON de HdG Consultant, pour un montant de 1836 € TTC avec une prime de résultat de 30 % des économies réalisées entre l'année 2014 et 2015.
- celle de M.Dominique GOETHALS d'ARE Consultant, pour un montant de 3360 € TTC

Il invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des termes précis de ces deux conventions de services et lui demande de délibérer.

Après avoir consulté les deux offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de revoir les contrats d'assurances de la commune en lançant un appel d'offre dans le cadre d'un marché adapté.
- de confier l'assistance de cette passation de marché à M.Hubert GUILLEBON de HdG Consultant pour un montant de 1836 € TTC avec une prime de résultats de 30 % des économies réalisées.

IV / DOSSIERS ACCESSIBILITE

La commission accessibilité du 17 mai 2014 avait dégagé, suite au diagnostic effectué sur l'accessibilité des ERP, une liste de travaux qui lui semblaient prioritaires. Cette liste avait été validée par le conseil municipal du 2 juin 2014.

Dans cette liste, Monsieur Michel DE GAUDENZI présente au Conseil Municipal des pré-projets concernant les travaux suivants :

- l'église avec un projet de rampe d'accès
- les toilettes publiques avec un projet de toilettes pour personnes handicapées
- la poste avec un projet de banque adaptée

Un projet de mise en place de « bateaux » sur la voirie est également étudié, un rendez-vous a été pris avec la DDT pour l'élaboration de celui-ci.

Toutes ces projets devront ensuite être chiffrés. En fonction de leur coût et de leur pertinence, le Conseil Municipal pourra alors décider de leur réalisation.

V/ CHEMIN DES GORGES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'assurance concernant le sinistre de déboulement survenu sur le chemin des gorges a abouti au versement d'un règlement d'un montant de 28 115 euros couvrant entièrement les frais engagés par la commune pour la sécurisation du chemin et du canal.

VI/ EXTINCTEURS COMMUNAUX

M. le Maire explique que la commune avait fait le choix, il y a de nombreuses années en arrière, de disposer chez certains particuliers des extincteurs pour la défense incendie. Ces extincteurs disposés sur le domaine privé, devaient être tenus disponibles pour le voisinage, et la commune se chargeait alors de leur entretien. Depuis en fonction de l'évolution des habitats, de nombreux extincteurs ne sont plus accessibles facilement au voisinage et malgré des communications dans l'Echo des Gorges, peu de personnes semblent au courant de ce dispositif.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre fin à ce dispositif, celui-ci n'étant plus adapté au besoin collectif des habitants de notre commune. Dans les faits, l'employé communal récupérera tous les extincteurs qui pourront être utilisés dans les locaux communaux.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

VII/ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS

Madame Valérie SIMOENS relate au Conseil Municipal le déroulement de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 24/09/2014.

Cette année le CCAS organisera un repas de Fin d'année à la place de la livraison des colis de Noël.

Ce repas aura lieu le samedi 24 janvier 2015 à la salle des fêtes de Cognin. Il sera ouvert à toute la population et pris en charge pour les personnes de 70 ans et plus.

Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, il faudra envisager d'aller les chercher à leur domicile. Les personnes présentes sont d'accord.

Les personnes hospitalisées ou en incapacité de se déplacer un cadeau plus personnalisé leur sera offert. Le choix se fera à la prochaine réunion.

Valérie Simoens contactera Laurent Voiron pour faire établir un menu et pour connaître la date butoir pour le nombre de personnes.

Le prix du menu tout compris est basé sur 20 euros. Les membres du CCAS se chargeront de la décoration et du service en salle

Patrice Ferrouillat contactera Lucette Lemonsu, pour information au club du Nan et pour l'animation de l'après midi

Sophie Borel contactera Christelle Bonavia pour savoir si l'on peut envisager quelques choses avec les enfants des écoles durant les TAP.

Un courrier va être envoyé à toutes les personnes de 70 ans et plus pour les informer. Le coupon d'inscription au repas sera à rendre pour le 05 décembre 2014 en Mairie. Une relance téléphonique pourra être envisagée.

Madame Valérie SIMOENS informe également le Conseil Municipal des différentes aides apportées récemment à deux administrés :

- une aide à trouver un logement sur la commune de Cognin-les-Gorges
- une aide à résoudre un problème de résiliation d'assurance automobile